

stratégies spécifiques d'évitement. Le phénomène "not in my backyard" joue alors pleinement son rôle. Cette ségrégation intra-urbaine provoque le rétrécissement progressif des espaces dédiés à la jeunesse.

Par ailleurs, offrir des aménagements spécifiques ne suffit pas: le prisme urbanistique seul ne peut être pris en compte. Les villes disposent en effet d'espaces "pleins", réservés aux jeunes dans les infrastructures qui les composent. Mais ce faisant, ces espaces enferment, balisent, restreignent. Ils ont été construits et pensés par des adultes, pour des jeunes, mais sans eux. Leur avis n'est pas pris en compte et ils sont perçus comme un problème qu'il faut résoudre, ou comme des mineurs incapables de prendre une décision ou d'avoir un avis.

L'espace public dans son ensemble est construit pour la route et pour la motorisation, ce qui laisse une grande partie de la jeunesse à l'écart de son élaboration. Cet environnement stressant et agressif ne permet aux jeunes de prendre leur place dans l'espace public, et notamment pour les plus jeunes dont la perception des dangers et des risques n'est pas celle d'un adulte.

Jeunesse et espace public recouvrent des réalités composites différentes, et les jeunes ont du mal à trouver leur place dans l'espace public. Pourtant, des leviers existent à cet égard.

II. Agir pour repenser la place des jeunes dans l'espace public

La jeunesse elle-même peut se réapproprier des espaces (1), et notre collectivité peut mettre en œuvre des processus de co-construction de l'espace public avec les jeunes (2).

1. Les luttes pour la réappropriation des espaces

Centre de gestion de la fonction publique territoriale du Rhône et de la Métropole de Lyon

CONCOURS ou EXAMEN de

ATTACHÉ TERRITORIAL

à titre interne (1)

à titre externe (1)

au titre du troisième concours (1)

Spécialité: ANIMATION.....

Épreuve de: NOTE.....

Date de l'épreuve: 24/11/16.....

A remplir

Colonne réservée à l'administration

Numéro de copie

742

Note attribuée (réservé au jury)

13

Le 24/11/16
A Animville

Ville d'Animville
Service Jeunesse

Affaire suivie par: Attaché territorial, responsable du service Jeunesse

Objet: Note portant sur la place des enfants et des jeunes dans l'espace public

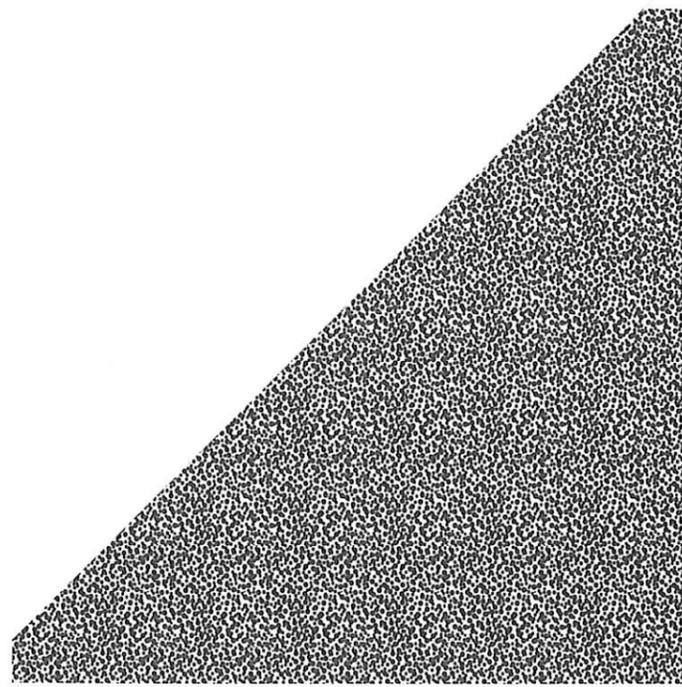
A l'attention du directeur général des services

Des problématiques fortes existent concernant l'occupation faite de l'espace public par la jeunesse. Le lieu commun des jeunes qui monopolisent certains espaces, qui "tiennent les murs" en est le parfait révélateur.

L'espace public peut être compris comme

(1) Cocher la case correspondante

Le nom du candidat ne figurera nulle part ailleurs que dans l'emplacement réservé à cet effet sur cette copie. Aucun signe distinctif ne devra apparaître (signature, initiale, encre autre que bleue ou noire,...).



un espace sous propriété d'une personne morale de droit public, et a par conséquent une portée très large. Par ailleurs, dans cette note, la jeunesse et les jeunes seront compris comme englobant la notion d'enfance. La population jeune de la commune représente évidemment un enjeu d'avenir majeur pour la collectivité.

Dans le cadre de la réflexion globale de la collectivité sur l'appropriation de l'espace public, la

question des jeunes est importante. Comment associer à cette démarche une frange importante de notre population? Quelle place existe-t-il aujourd'hui pour la jeunesse dans l'environnement public urbain?

Si l'espace public semble ségrégatif et enfermant pour les jeunes et qu'une vraie problématique publique émerge (I), des possibilités d'actions nombreuses existent pour repenser l'espace public et la place des jeunes en son sein (II).

Dans tous les âges de la jeunesse cette préoccupation émerge, de l'émancipation par les premiers pas en passant par l'acquisition de moyens de locomotion récréatifs puis à motiver. Ici, la coupure entre jeunesse rurale et jeunesse urbaine est nette dans le rapport à l'espace public.

Ce dernier est par ailleurs complexe à définir. D'une part car il est porteur d'une dimension politique plus large que la simple sphère publique. Ensuite car même réduit à sa dimension physique, il est interrogé par la notion d'espace commun, qui correspond à des aménagements proposés par des lieux privés pour favoriser la coexistence voire la rencontre. L'espace public a pour finalité d'être approprié par ses usagers, dans un objectif commun et partagé par tous dans l'idéal.

Ainsi, avec sa dimension politique, l'espace public doit être considéré comme un espace d'éducation, à la citoyenneté et au vivre ensemble. D'où l'enjeu de faire en sorte que la jeunesse s'en empare, l'investisse et le questionne, en tant que porteur des futures possibilités de la société. Malheureusement, le rapport entre jeunesse et espace public est une question s'inscrivant dans un temps long, depuis les années 1960, et qui nécessite encore d'être creusée.

I. Espace public et jeunesse, des enjeux importants et une problématique lourde

Ces deux concepts doivent être explicités (1) avant d'être exploités pour mettre en lumière des réalités territoriales complexes (2).

1. Jeunesse et espace public, de quoi parle-t-on?

La difficulté rencontrée immédiatement est celle d'évoquer une jeunesse. Il serait plus opportun de parler des jeunes, notamment dans leurs rapports à l'espace public. Le public jeune est extrêmement hétérogène, même si sa première préoccupation par rapport à l'espace public est bien son autonomie, sa mobilité.

D'autant qu'aujourd'hui le lien entre jeunesse et espace public est à consolider au vu des problématiques existantes.

2. Des espaces ségrégués même lorsque la jeunesse est prise en compte

La question de la jeunesse est prise en compte dans l'espace public, mais sous l'angle des espaces "interdictionnels": l'espace public est fait pour intercepter, filtrer, repousser les jeunes. Toute la jeunesse est ciblée, y compris les plus jeunes avec la répression des jeux dans l'espace public et notamment ceux de "glisse", de "roule", et de "ballon". Les riverains s'inquiètent de créations d'espaces spécifiques pour les jeunes, et ces lieux se retrouvent ainsi stigmatisés et victimes de

La ségrégation urbaine peut être remise en question par les jeunes eux-mêmes et cela passe notamment par la revalorisation des compétences propres de la jeunesse, y compris des plus jeunes. Dans leur volonté de se réapproprier les espaces, ils peuvent en détourner les usages voire en revendiquer la transformation comme peuvent l'illustrer certaines tribus de skateurs qui résistent même à certaines inflexions publiques.

Cette réappropriation des espaces publics peut également être accompagnée par des acteurs du territoire, par exemple dans le cadre de réalisation d'expositions photographiques de l'espace public et de la promotion d'usages qui en sont faits propres à la jeunesse. Pour faire un focus sur la question de la mobilité, cette dernière peut aussi être réappréhendue dans le cadre de réaménagements urbains concertés pour favoriser les modes de mobilités douces : créations de zones de rencontre, de zone 30, de sensibilisation à destination des différents usages de l'espace public notamment.

Cela implique de repenser l'espace public comme une zone devant permettre la rencontre entre les individus les plus différents possibles, dont la jeunesse. Et c'est un point central dans la perception de l'espace public : permettre aux jeunes et notamment aux plus jeunes d'y prendre toute leur place, c'est rendre l'espace public plus agréable pour tous.

Enfin, dans la mesure du possible, la jeunesse doit être associée complètement dans la définition de l'espace public d'un territoire.

2. Construire l'espace public avec la jeunesse

Si la jeunesse est perçue comme actrice du développement local de la commune, elle doit y prendre toute sa place en tant que population impliquée dans la vie de la cité et donc dans l'élaboration de l'espace public. C'est aussi une éducation citoyenne expérimentale concrète. En associant au plus tôt et tout au long

des projets la jeunesse, on lui permet de s'impliquer au cœur des questions citoyennes. Des exemples nombreux illustrent cette orientation, réalisation d'un diagnostic global sur un espace à réaménager par les jeunes et formulation de propositions sous forme de maquette ou encore travail de concertation et de co-construction autour de la rénovation d'un parc en sont deux exemples.

La prise en compte globale de l'avis de la jeunesse concernant l'espace public peut se concrétiser par le fait d'être désignée "Ville amie des enfants". Le label proposé depuis 2002 par l'UNICEF et l'association des maires de France répond aux objectifs de la convention internationale des droits de l'enfant de 1989 et vient récompenser une démarche générale de participation, d'écoute, de prise en compte et de représentation de la jeunesse dans le cadre de la construction et l'urbanisation des communes.

Cette implication peut également se faire dans le cadre de représentations particulières comme le conseil municipal de la jeunesse qui peut se mobiliser ou être mobilisé sur des thématiques d'usages de l'espace public, à l'exemple des problématiques d'accessibilité ou de développement de mobilités alternatives. Car si en effet la question de l'appropriation de l'espace public par la jeunesse est pertinente, des liens sont à créer avec la réflexion globale actuellement proposée sur notre commune. En effet, rendre l'espace public plus abordable et plus appropriable par les plus jeunes, c'est le rendre plus abordable et plus appropriable pour tous les habitants d'Aninville.